

ce fut en vain. Le Souverain Pontife, en l'entendant parler avec tant de science et de sagesse, s'affermir de plus en plus dans la résolution de maintenir son choix. — Il le consacra lui-même le jour de la Nativité de la Sainte Vierge, 1163. Si saint Anthelme, de retour dans son diocèse, montra de l'ambition ce fut celle de sauver les âmes qui lui étaient confiées et de défendre la liberté et l'indépendance de son saint ministère. Fleury lui-même lui rend cette justice. C'est à ce sujet qu'on a laissé le plus d'ombres sur saint Anthelme. D'après les récits de tous les historiens du temps, nous voyons l'illustre évêque de Belley et Humbert III comte de Savoie vivre en mésintelligence et se poursuivre dans d'interminables querelles, qui finissent par attirer sur le comte les foudres de l'excommunication, et la désapprobation implicite de l'évêque par le Souverain Pontife. — Les historiens qui ont rapporté leurs débats n'ayant pas remonté jusqu'à leur source, n'ont pu porter un jugement impartial, et ont faussé leur caractère, devant lequel le lecteur se scandalise, avec quelque raison.

C'était l'époque à laquelle Frédéric Barberousse, revenu de la croisade et trouvant tous ses États insurgés contre son pouvoir, voulut les soumettre par la force des armes. Ayant mis le siège devant Alexandrie, il nomma, dans une pensée plutôt politique que religieuse, — comme le fait très-bien remarquer M. J. Baux, — les évêques de Savoie, parmi lesquels se trouvait alors l'évêque de Belley, princes du saint Empire. — A ce titre était attaché on le sait, les droits régaliens c'est-à-dire la puissance absolue (Bulle d'or).

Les évêques qui avaient déjà joui de ces droits sous les rois de Bourgogne et les empereurs carlovingiens, les reçurent comme une restitution de leur ancien pouvoir, d'une autorité qu'ils devaient regarder à bon droit comme légitime, la souveraineté des empereurs n'ayant été ni abolie ni abandonnée. Humbert dont les ancêtres avaient cherché à s'affranchir de cette suzeraineté, se croyait de son côté indépendant dans ses États, et ne voulait pas consentir à partager son autorité avec les évêques.

On le voit, à ce temps de composition et de décomposition, il était facile de se faire illusion sur ses droits et de contester ceux des autres. Il ne faut donc pas s'étonner de ces conflits, mais plutôt admirer les hautes vertus de ces deux illustres adversaires, dont l'un, pour ne pas perpétuer des querelles, quitte son diocèse et va se préparer à la mort dans une cellule de la Grande-Chartreuse, et l'autre, ne se croyant pas tout-à-fait innocent, vint se jeter aux pieds de son évêque pour lui demander son pardon.

Ces éclaircissements me paraissent suffire pour dissiper les nuages au milieu desquels sont demeurés obscurcies, jusqu'à ce jour, ces deux belles figures de saints. — Veuillez, Monsieur, les accueillir avec bienveillance ; votre véracité pas plus que votre amour-propre n'ont rien à en souffrir : dans la recherche loyale de la vérité il ne peut y avoir ni blessé ni vaincu.

L. MARTIN.